

EDITORIAL

Le temps des réformes est en cours. Régimes spéciaux des retraites. Loi sur l'Université. Carte judiciaire... Et l'agitation prend corps, mêlant défense légitime des personnels et manipulation politique en sous-main.

Notre tour viendra à l'issue des consultations sur « *l'évolution du métier d'enseignant* » de la commission Pochard et des décisions qui seront prises dans le cadre de la Fonction Publique comme à propos de l'évolution des régimes de retraite.

Déjà des mesures s'appliquent : heures supplémentaires défiscalisées, pour illustrer le « *travailler plus pour gagner plus* », assouplissement de la carte scolaire, études surveillées dans quelques établissements difficiles pour aider les élèves en difficulté ou socialement défavorisés, école après l'école...

La vague réformatrice se forme. Sa nature nous est connue par les propos tenus à plusieurs reprises par le Président Sarkozy, entre autres sa Lettre de mission à son ministre X. Darcos, sa Lettre aux éducateurs et son allocution sur la Fonction publique prononcée à Nantes.

Nous ne pouvons pas dire : « nous ne savons pas... », « nous n'étions pas préparés... ».

Pour autant faut-il descendre dans la rue dès maintenant ? Nous ne le pensons pas.

Mais nous avons le devoir d'analyser le projet présidentiel pour être prêts à réagir, et agir s'il le faut, lorsque les propositions gouvernementales seront connues.

Constatons ici que ce qui se profile dans ces discours est à la fois net et incertain, porteur d'espoir et d'inquiétudes, lourd de contradictions et d'ambiguïtés, énonçant aussi bien des mesures que nous demandions que d'autres que nous redoutons.

Vous trouverez dans ce Courrier une analyse résumée des textes précités, exposant la pensée présidentielle, et notre point de vue.

Une chose est pour l'heure assurée, qui nous est apparue lors de notre audition par M. Pochard, président de la commission sur « *l'évolution du métier d'enseignant* » : les jeux sont faits. Et la consultation n'a d'autre but que de retenir des propos des intervenants ce qui va dans le sens souhaité et de réfuter ce qui ne l'est pas. Ainsi de l'autonomie des établissements, de la notation et de l'avancement au mérite, du travail en équipe, de la mise en cause des concours et des statuts...

Par les questions posées nous avons bien compris que les membres de la commission étaient là, non pour faire objectivement un « *état des lieux* », mais bien plutôt pour chercher à convaincre du bien fondé de certaines propositions quand leurs interlocuteurs y étaient hostiles ou réfractaires.

Nous devons donc nous attendre à un projet gouvernemental qui se déclinera sur les bases du discours présidentiel en mêlant effets d'annonce peu coûteux et mesures concrètes. Et nous ne doutons guère que ces dernières ne soient celles qui nous inquiètent le plus aujourd'hui.

Deux axes nous paraissent probables :

- Le premier concernera les aspects financiers, l'un des objectifs affirmé étant la recherche d'économies et l'amélioration de la productivité du système. Notre espoir sera alors le respect du « dit présidentiel » que « *les moyens ainsi dégagés seront réinvestis dans l'éducation et la revalorisation des carrières* ».
- Le second concernera l'enseignement lui-même : c'est là que nous verrons s'il y a réellement « *rupture* » dans le sens que nous espérons, ou si les gardiens du Temple et les membres du Séral l'ont à nouveau emporté... contre le Président et son Ministre - nous pourrions d'ailleurs toujours rappeler à ce dernier ses écrits passés !

N'étant ni des boute-feux ni des va-t-en guerre, nous attendons les projets gouvernementaux pour décider, en toute indépendance et sans arrière pensée politique, de notre position et des actions à conduire éventuellement.

Jacques Mille, Secrétaire général

SOMMAIRE

p. 1 Éditorial	p. 7 La lengo nostro / Défense et illustration de la langue...
p. 2 +172%... / Espoirs et inquiétudes	p. 8 Polémique : il a dit la vérité...
p. 4 Morceaux choisis	p. 9 A mes amis de la Tribune Libre
p. 5 Le coin des voyageurs/Pourquoi ont-ils peur du SIAES?	p. 10 Commission Pochard / Informations / Cotisations
p. 6 La page de l'EPS	p. 11 Fiche pour les commissions paritaires
I à IV encart spécial mouvement INTER	p. 12 Adhésion / Organigramme

+172 %

ou « Charité bien ordonnée commence par soi-même » (vox populi)

Le candidat Sarkozy l'avait promis : les traitements des fonctionnaires seraient revalorisés.

Promesse tenue.

Le président Sarkozy l'a fait : le Parlement lui a voté une augmentation de + 172 % de ses émoluments.

Tous les fonctionnaires attendent désormais avec impatience qu'il en aille de même pour eux.

Le SIAES se déclare choqué d'une telle mesure, pour le moins inopportune lorsqu'on nous annonce la suppression de milliers de postes dans l'Éducation Nationale, la police et la gendarmerie, et des réductions budgétaires tous azimuts.

Aucun doute, nous allons, TOUS, devoir travailler plus et cotiser plus, pour ne pas gagner plus.

TOUS ? Non point, puisque le locataire de l'Élysée se fait attribuer une augmentation de + 172 % , après que, sous un précédent gouvernement, la rémunération des ministres ait été augmentée de + 70 % et leurs conditions de retraite largement améliorées.

Selon que vous serez puissants ou misérables ...

Dès lors, comment allons-nous expliquer, professionnellement à nos élèves en Instruction civique, le principe républicain de solidarité quand certains s'octroient de telles augmentations tout en demandant aux autres de se serrer la ceinture ?

Quand notre pouvoir d'achat ne cesse de se réduire depuis des années ? Quand nos jeunes collègues débutants ne peuvent même plus louer de logement décent ?

Quand, contraints par la maigreur de leur revenu, ils doivent résider dans des quartiers difficiles ou lointains, et s'astreindre à des déplacements coûteux ?

Quand des TZR de plus en plus nombreux, affectés sans indemnités, se ruinent en transport pour se rendre sur leurs lieux de travail ?

Quand la mobilité-précarité s'accroît ?

Inconscience ou mépris ?

Oui Monsieur le Président, nous pensons que le « service du public » doit être bien rémunéré, et augmenté.

Oui, nous voulons continuer à exercer notre métier en tant que fonctionnaires, comme vous exercez le vôtre en tant qu'élu et homme politique, au « service du public », dans des conditions de rémunérations décentes et revalorisées.

Mais nous ne saurions accepter renoncement et austérité quand vous-même et quelques autres privilégiés, vous montrez fermement attachés, sans doute au nom des « services rendus au public », à votre bien être matériel et à son amélioration .

Oui, Monsieur le Président, nous attendons avec impatience la revalorisation substantielle de nos traitements. Et souvenons-nous des mots (inconscience ou mépris ?) de Marie Antoinette : « Ils n'ont pas de pain, eh bien, qu'ils mangent des brioches »... et ce qui s'ensuit !

ESPOIRS ET INQUIETUDES

Par sa « Lettre de mission »¹ adressée à Xavier DARCOS, par sa « Lettre aux éducateurs »² et par son « discours sur la Fonction Publique »³ prononcé à Nantes, le président Nicolas SARKOZY nous a clairement livré son projet sur l'Éducation et la Fonction Publique.

L'objectif avoué, et louable en soi, est celui d'une « plus grande efficacité du système et d'une réduction des coûts pour la collectivité ». « Ne plus gaspiller un seul euro d'argent public ».

Noir sur blanc, comme dit à plusieurs reprises, la recherche de « gains de productivité dans le service public » (Cf. Edito du Courrier n° 34).

Qui n'y souscrirait en tant que citoyen et contribuable ? Et en tant que fonctionnaire, professeur ou autre, à l'expresse condition que soient appliqués les propos mêmes du Président sur « le respect et la considération » qu'il dit avoir pour les fonctionnaires, et que soient effectives les nécessaires « revalorisation de leurs traitements et (...) amélioration de leurs conditions de travail ».

Quelques citations :

« La revalorisation du métier d'enseignant est l'une des priorités de mon quinquennat ». « Aucun gouvernement ne peut prétendre faire de l'éducation sa priorité s'il ne commence pas par revaloriser la condition enseignante ». Rien ne sera possible sans « une amélioration de la situation matérielle et morale des fonctionnaires, de leur rémunération et de leurs conditions de travail ». « Professeurs, enseignants, vous aussi avez droit au respect... la Nation vous doit une reconnaissance plus grande, de meilleures perspectives de carrière, un meilleur niveau de vie, de meilleures conditions de travail ». « Dans l'école de demain vous serez mieux rémunérés, mieux considérés ». « Nous voulons que la rémunération des enseignants corresponde mieux à l'importance de leur rôle dans la nation ».

« Nous voulons que l'autorité des professeurs soit respectée ». « Il faut faire prévaloir l'autorité de maître ». « Vous garantirez la liberté pédagogique des enseignants... et leur évaluation régulière se fondera sur la base des progrès et des résultats de leurs élèves, et non pas sur les méthodes qu'ils utilisent ». « Vous pourrez choisir la pédagogie qui vous semble la mieux adaptée ».

« A tous les fonctionnaires, je veux dire mon respect ... Ils me trouveront toujours à leurs côtés... Je les protégerai en toutes circonstances ».

Fort bien.... S'il n'y avait quelques bémols inquiétants, en particulier dans le discours sur la Fonction Publique et sa modernisation, qui nous concerne évidemment.

Citons :

« Le carcan des statuts doit s'ouvrir ». « Les corps doivent devenir progressivement l'exception, au profit de la gestion par métiers ». « Je veux une réflexion sur la culture du concours et de la notation ». « Il n'y a pas de véritable échappatoire au carcan des statuts si les concours continuent d'être la seule et unique règle pour la promotion ». « Je veux ouvrir le chantier de l'individualisation des rémunérations... sur la base du mérite individuel et collectif ». « Il faut organiser la mobilité ». « Je voudrais sortir d'une approche purement mécanique, juridique, égalitariste, anonyme, et que l'on cesse de gérer des statuts... »

Sur ces propos, comment ne pas s'interroger, et s'inquiéter, d'un avenir dans lequel les garanties fondamentales ne seraient plus assurées quand auraient disparues les règles statutaires et juridiques régissant des corps recrutés par concours ? Quand l'évolution des carrières serait de plus en plus individualisée, sur la base d'un « mérite » difficile à mesurer, tout comme la productivité d'un enseignant, et laissée à l'appréciation de petits chefs ? Quand l'amélioration des rémunérations ne serait réservée qu'à quelques uns, alors que d'autres, tout aussi méritants mais peut-être moins dociles, seraient laissés sur le bord du chemin, sans recours, faute de garanties statutaires ? Quand l'organisation de la mobilité risque de conduire à la précarité ?

Nous restons attachés aux concours et ne pourrions admettre que l'on remette en cause les garanties juridiques collectives, pour leur substituer une gestion

¹ Lettre de mission de Nicolas SARKOZY, Président de la République, à Xavier DARCOS, Ministre de l'Éducation Nationale - 5 juillet 2007

² Lettre aux éducateurs de Nicolas SARKOZY, Président de la République - 4 septembre 2007

³ Allocution de Nicolas SARKOZY, Président de la République, lors de sa visite à l'Institut Régional d'Administration de Nantes - 19 septembre 2007

Également accessibles par Internet, sur le site de l'Élysée : <http://www.elysee.fr/>

éclatée, voire individualisée, source d'isolement et d'affaiblissement face à l'omnipotence de l'administration.

Il nous faut, sur ces points, être d'une extrême vigilance.

Mais le discours présidentiel est ambigu et contradictoire. De ce fait, s'y opposer globalement comme y souscrire totalement serait absurde. Il nous faut avant tout choix et toute décision, exposer nos points d'accord et ceux que nous pointons comme dangereux ou contradictoires.

Par les quelques citations qui suivent nous pouvons avoir le sentiment que le Président a entendu, et fait sien, ce que nous disons, avec quelques autres, depuis des années. **Au point de nous demander s'il n'a pas dupliqué des passages entiers de certains de nos éditoriaux ou articles, et si nous ne devrions pas ainsi en faire un membre d'honneur du SIAES !!!**

Ainsi quand il écrit : *«Parce que nous aimons et respectons nos enfants, nous avons le devoir de leur apprendre à être exigeants vis-à-vis d'eux-mêmes.... que tout ne se vaut pas, que toute civilisation repose sur une hiérarchie des valeurs, que l'élève n'est pas l'égal du maître. Que nul ne peut vivre sans contrainte et qu'il ne peut y avoir de liberté sans règle... Quels éducateurs serions-nous si nous n'étions pas capables de sanctionner nos enfants quand ils commettent une faute ? L'enfant s'affirme en disant non. On ne lui rend pas service en lui disant toujours oui. Le sentiment d'impunité est une catastrophe pour l'enfant... On n'éduque pas un enfant en lui laissant croire que tout est permis, qu'il n'a que des droits et aucun devoir.... L'éducation doit aussi inculquer à l'enfant le goût de l'effort...»*

Ou encore : *«Le but, c'est de s'efforcer de donner à chacun le maximum d'instruction qu'il peut recevoir en poussant chez lui le plus loin possible son goût d'apprendre, sa curiosité, son ouverture d'esprit, son sens de l'effort». Et ce «sans renoncement à la première difficulté rencontrée, ni démagogie». «Donner le maximum à chacun au lieu de se contenter de donner le minimum à tous». «Élever le niveau d'exigence... en qualité».*

Et plus loin : *«Il nous faut élever le niveau d'exigence à l'école primaire, puis au collège et au lycée. Nul ne doit entrer en Sixième s'il n'a pas fait la preuve qu'il était capable de suivre l'enseignement du collège. Nul ne doit entrer en Seconde s'il n'a pas fait la preuve qu'il était capable de suivre l'enseignement au lycée, et le baccalauréat doit prouver la capacité à suivre un enseignement supérieur».*

D'autres propositions nous conviennent aussi : *«La mission fondamentale de l'école est d'instruire et d'éduquer... de transmettre des savoirs». Il faut «récompenser le mérite, sanctionner la faute», «donner les moyens de soutien, et mettre en place des études dirigées, aider les plus défavorisés», «réduire l'échec scolaire et l'illettrisme», «développer le sport à l'école et renforcer les enseignements culturels et artistiques», «réconcilier le travail manuel et le travail intellectuel», «développer une culture humaniste et scientifique»...*

Si nous approuvons ces propos, comme ceux sur la *«nécessaire sécurité dans les établissements scolaires»*, et souhaiterions les voir rapidement mis en œuvre, nous ne pouvons pas en occulter d'autres et ne pas nous interroger sur d'évidentes contradictions quand, par exemple, la liberté pédagogique, si clairement affirmée, se voit bridée par la *«nécessité du travail en équipe»*. Quand le collège unique est louangé dans *«ses nobles objectifs d'égalité»*, et contredit par l'apologie de *«l'autonomie des établissements»* et de leurs *«projets»*. Quand est énoncée l'exigence d'un haut niveau de formation et de qualification, ainsi que le doublement du sport à l'école et le renforcement des enseignements culturels et artistiques, mais devant se réaliser en *«réduisant les heures de cours et en allégeant l'emploi du*

De la représentativité... Dans son discours sur la Fonction publique, prononcé à Nantes le 19 septembre 2007, M.

Nicolas SARKOZY a déclaré *«souhaiter vivifier et organiser le dialogue social», vouloir «favoriser la logique démocratique de l'élection» et «poser la question de la représentativité pour conjuguer démocratie sociale et respect des différentes sensibilités syndicales».*

Nous sommes preneurs évidemment.

Nous avons déjà pu vérifier la réalité de ses propos puisque nos organisations (CAT-Education, SIES / SIAES, SAGES, SNAIMS), jusqu'alors ignorées, sinon méprisées, ont été reçues à plusieurs reprises au Ministère et à l'Élysée, et ont été auditionnées par le Président (M.Pochard) de la Commission sur «l'évolution du métier d'enseignant».

Cette reconnaissance ne saurait rester sans suites.

Aussi attendons-nous maintenant le «test» des élections professionnelles de décembre 2008, pour vérifier l'adéquation du discours et des actes, en l'occurrence le fait que le SIES ne se verra pas dénier par le Ministère, comme ce fut le cas en 2005, le droit de présenter des listes nationales aux CAPN. Nous verrons alors si, vraiment, «le prononcé fait foi», et en tirerons toutes les conclusions qui s'imposent.

temps». Quand il est dit que *«l'école doit rester laïque et neutre»*, mais *«enseigner les religions et une culture commune»* pouvant mener à l'endoctrinement. Quand on nous dit que *«l'enseignement disciplinaire doit demeurer»* et quelques lignes plus loin que *«l'interdisciplinarité doit trouver sa place»*. Quand il est répété que le mérite individuel et collectif doit être reconnu et primé, lors même que la définition même du mérite reste floue et difficile à objectiver. Quand on nous garantit le respect, et que l'on met en même temps à mal les règles statutaires et juridiques qui en garantissent l'effectivité....

Nous sommes ainsi confrontés à un discours protéiforme où chacun peut trouver ce qu'il espère ou ce qu'il craint.

Nous savons, par expérience, que dans l'Éducation Nationale, les effets pervers des bonnes intentions réformatrices l'ont souvent emporté, dans une spirale démagogique, sur les mesures qui pouvaient conduire à l'amélioration du système dans l'intérêt des élèves, comme à celle des rémunérations et des conditions de travail, dans l'intérêt des personnels.

Et c'est bien ce qui nous fait craindre que la *«culture des résultats»* sur lesquels nous serons TOUS jugés, en l'occurrence les *«indicateurs de gains de productivité et d'efficacité»*, ne conduise inéluctablement à un effet pervers, magnifié jadis dans le système soviétique, mais déjà bien connu dans l'Éducation Nationale par les manipulations de notes, à savoir l'adéquation, par falsification, des résultats aux objectifs *«pour réaliser le plan»* ! Et cela en totale contradiction avec les objectifs affichés d'élévation du niveau des exigences et d'amélioration réelle de la qualité de l'enseignement.

Sans jouer les Cassandre, nous envisageons plus la réussite du projet présidentiel dans ses aspects financiers et économiques que dans celle d'une véritable refondation-revalorisation qualitative de l'Éducation Nationale, tant pour les élèves que pour les personnels.

Nous craignons ainsi que ne s'évanouissent ou ne se retrouvent réduites à de pieuses déclarations d'intention, sous des pressions diverses, y compris au sein même de l'Administration, les nombreuses propositions positives que comporte le projet présidentiel. Et ce au seul profit de celles qui, sous couvert de modernisation, de rationalisation et d'adaptation, contribueront à dégrader plus encore la qualité de notre enseignement public, au détriment de l'égalité et des plus défavorisés, ainsi qu'au détriment des conditions de rémunération et de travail des personnels, à l'extrême opposé de ce que souhaite un président qui, de toutes façons, aura tôt ou tard des comptes à rendre sur *«le dit et le fait»*.

Ni opposants systématiques, ni laudateurs patentés, nous ne cessons d'agir auprès de dirigeants pour que le meilleur des propositions l'emporte, et non le pire, et pour alerter sur les risques d'espérances déçues par des effets d'annonce, par la tromperie ou le déni de promesses non tenues.

Jacques Mille

Goûtez à l'Indépendance : rejoignez le SIAES ! ③

MORCEAUX CHOISIS...

Nous livrons ici des extraits des premiers numéros du Courrier du S.I.A.E.S. et d'un communiqué de 2002, pour rappeler les principes fondateurs et les valeurs fondamentales que le S.I.A.E.S. défend depuis sa création, et montrer ainsi que nous n'avons pas clamé dans le désert quand nous les retrouvons, enfin, dans un discours présidentiel. Ce constat ne nous fait pas pour autant adhérer à la totalité de ce discours. Et nous ne savons que trop, par expérience, la distance existante entre le « dit » et le « fait » des hommes politiques pour croire candidement que les actes suivront nécessairement les paroles. Et si nous pouvons faire preuve d'une certaine satisfaction d'avoir été entendus, nous ne baissons pas la garde et resterons vigilants face aux mesures que le gouvernement prendra à l'issue des consultations qu'il a engagées.

INDEPENDANT, le S.I.A.E.S. l'est par les principes qu'il défend en considérant que l'École de la République ne saurait être de gauche ou de droite, ni l'enjeu de luttes politiciennes ou le terrain d'expériences hasardeuses pour les théoriciens des Sciences de l'Éducation.

Récusant l'extrémisme d'un modèle ultra-libéral dangereux (autonomie, concurrence...) comme celui d'un modèle ultra jacobin dépassé (monolithisme, centralisation, bref le « mammoth »...) le S.I.A.E.S. se veut ouvert et réaliste, dans la défense forte d'un enseignement de qualité et d'une profession menacée, sans honte corporatiste.

Serions-nous incapables, nous, professeurs sur le terrain, de voir, mieux que les politiques ou les théoriciens où sont le bien et l'intérêt de nos élèves ?

Aurions-nous besoin de spécialistes pour guider en permanence nos choix pédagogiques ?

Devrions-nous toujours nous plier aux arrière-pensées, souvent tortueuses, jamais désintéressées, de tel ou tel homme politique qui ne fait que passer, alors que nous restons, nous, héritiers forcés des dégâts occasionnés par des réformes empilées ?

Ne serions-nous pas capables, nous, enseignants, syndicalistes, de penser par nous-mêmes ? Ou devrions-nous toujours être la « voix de son maître » ?

INDEPENDANT, le S.I.A.E.S. l'est aussi par son refus de la démagogie envers les jeunes, fuite en avant et facilité, mais source de désillusions pour eux, par son refus du laxisme alors qu'un impératif de rigueur et de discipline (n'ayons pas peur des mots) s'impose plus que jamais, par son attachement au travail et à l'effort formateurs de l'individu et du citoyen.

Nous savons que ces principes et ces valeurs, simples mais forts, tout comme la laïcité, au bon sens du terme, ouverte aux autres et non sectaire, sont partagés par beaucoup. Pourquoi ne pas les fédérer, hors des cadres traditionnels, et leur donner un large écho, en toute **INDEPENDANCE** ?

Jacques MILLE / Jean Paul GARCIN

Le Courrier du S.I.A.E.S. n° 1 - 15 octobre 1998

Le S.I.A.E.S. a trois principes fondateurs. Le premier est d'ordre logique, le deuxième d'ordre pédagogique, le troisième institutionnel.

Sur le plan logique, le droit républicain français introduit des segmentations et des oppositions qui garantissent la liberté du citoyen (liberté civile / liberté individuelle, sphère privée / domaine public, séparation des pouvoirs ...) s'opposant ainsi à toute approche « globale » qui caractérise les fascismes... et les sciences de l'Éducation dont la conception « systémique » de l'enfant est la version, en « soft idéologie », des tentations totalitaires d'antan. Ces oppositions républicaines sont, certes, souvent chimériques sur le terrain, mais n'en sont pas moins fondées en droit.

C'est ainsi que le S.I.A.E.S. ose défendre ce principe fondateur de l'École qu'est l'**opposition structurante entre éducation et instruction**. C'est en 1932 que la France a remplacé le Ministère de l'Instruction publique par celui de l'Éducation, imitant en cela l'Italie fasciste ! Or la République répartit les rôles : la famille éduque, l'école instruit. Faute de cette distinction, la laïcité perd son sens et nous tombons dans un travers fâcheux, la confusion entre civilité et citoyenneté. La civilité est l'apprentissage de la socialisation (tolérance, politesse, maîtrise du comportement), mais devenir citoyen suppose une intégration devenue possible par un arrachement à son milieu, que seul permet cet élément proprement altérant qu'est le savoir. Or, les réformes le montrent, pour le Ministère l'éducation citoyenne, c'est uniquement l'apprentissage de la civilité. Grave erreur !

Le deuxième principe est pédagogique. C'est le **principe d'élémentarité**.

C'est-à-dire, suivant Condorcet et Alain, l'idée que, pour être enseigné à tous, le savoir doit être décomposé en unités dont les éléments sont appris à l'école, justement appelée autrefois « élémentaire », ce qui suppose un point zéro d'ignorance à partir duquel se recompose un contenu, étape par étape. Or c'est le contraire qui se fait, la spécialisation universitaire descend vers le lycée et le collège, et l'enfant, dès le Primaire, est immergé dans la complexité du réel dont il est censé, par ses seules ressources, retrouver les lois, au nom d'un pseudo platonisme. C'est le syndrome du « poisson rouge dans le Perrier » !

Bien des débats sur la surcharge des programmes, et surtout bien des situations d'échec dramatiques auraient pu être évitées si ce principe simple, fondateur de l'École républicaine, n'avait pas été oublié. Mais ce serait reconnaître que tout savoir suppose un point d'ignorance initial, que la relation maître élève est inégalitaire, et surtout que la compétence scientifique prime sur tout le reste, car seul le spécialiste chevronné, le professeur, est capable de décomposer et recomposer le savoir.

Le troisième principe tient à **la place de l'école dans la société**.

Le courant libertaire officiel (auquel curieusement font écho les sirènes du libéralisme, car les extrêmes se rejoignent ici) n'a jamais eu de mots assez durs pour fustiger l'école en tant qu'institution, qui devrait s'ouvrir, s'adapter, se moderniser.

Au risque de choquer, nous affirmons au S.I.A.E.S. que l'École doit se fermer à l'extérieur, pour assurer précisément la victoire de l'intérieur. « Les murs de l'école doivent être blancs et ses portes fermées » disait Alain, car c'est à ce prix que « l'esprit s'ouvre à l'universel ». Mais à force de vouloir à tout prix ouvrir l'école sur la vie, on a fini par parasiter l'instruction et la diluer dans la banalité et la violence du quotidien, au moindre effort. Allons plus loin, il faut **ré institutionnaliser** l'École dans son autorité et son indépendance pédagogique. C'est ainsi qu'on écartera ce danger paralysant pour sa mission : l'intrusion du politique, qu'Auguste Comte désignait déjà du terme de « ministérielisme » en 1826. Le sort de l'École ne dépendrait plus dès lors des scrutins électoraux, on ne confondrait plus mérite et allégeance idéologique, l'inspection générale serait rendue à sa mission première de défendre l'autonomie du pédagogique contre le politique. On peut rêver ! On doit rêver !

Quel est en fin de compte le principe de ces principes, le « **credo** » anthropologique du S.I.A.E.S. ?

Contre le courant de la « Nouvelle pédagogie » qui a orienté toutes les dernières réformes éducatives et qui considère que l'éducation doit, de façon purement fonctionnelle, jouer sur les tendances naturelles et les centres d'intérêt de l'enfant afin de l'adapter au milieu social, nous osons croire que l'homme présente cette caractéristique de pouvoir se détacher des déterminismes qui pèsent sur lui pour accéder à un type supérieur de liberté qui se réalise, entre autre, dans la citoyenneté.

On le voit, **l'école de la République est à reconstruire**. Ce n'est pas une énième réforme que réclame ainsi le S.I.A.E.S., mais la mobilisation du plus grand nombre pour une **refondation**.

Marc LABIT Le Courrier du S.I.A.E.S. N° 5 - 30 septembre 1999

Restaurer l'autorité de l'État, c'est reconnaître aux maîtres qui le représentent l'autorité et la dignité qu'ils méritent.

Reconnaître le travail et le mérite, c'est faire en sorte qu'une minorité n'impose pas sa loi au plus grand nombre qui veut travailler, et ce au détriment en particulier des plus modestes et des plus défavorisés.

Proclamer la liberté et l'égalité, c'est lever le carcan et l'impérialisme des gourous des sciences de l'éducation, inspirateurs et instigateurs des réformes passées, c'est abandonner l'égalitarisme niveleur par le bas quand tout doit être fait pour tirer vers le haut le plus grand nombre.

Cela veut dire revenir à des principes simples et de bon sens : affirmer haut et fort que l'école est avant tout LE lieu où l'on travaille pour acquérir des connaissances, dans la rigueur et dans l'effort, ce qui est l'INSTRUCTION, UN lieu où l'on apprend la vie en collectivité, ce qui est l'ÉDUCATION, dans le respect des règles et des autres.

Cela implique la restauration d'une nécessaire et réelle discipline, dans l'intérêt général, contre les incivilités et la violence quotidiennes, facteurs premiers de la dégradation des conditions de travail.

Cela veut dire aussi rompre avec la démagogie envers les familles et les jeunes, avec la facilité, le laxisme qui ont prévalu jusqu'ici et poussent à l'assistanat, au lieu de promouvoir la recherche du dépassement de soi.

Cela veut dire également reconnaître l'échec avéré du collège unique et en tirer les conséquences, rétablir un contrôle pour l'entrée en Sixième, supprimer le passage automatique dans la classe supérieure, ce qui serait rendre leur dignité aux maîtres décidant en collégialité.

Ce qui serait autant de signes forts pour toutes celles et ceux dont la fonction n'a cessé d'être dévalorisée, comme l'ont été leurs rémunérations et dégradées leurs conditions de travail, au fil des ans et des réformes successives.

C'est à ce prix... que l'École de la République retrouvera, au lieu de se diluer dans la société ou de pratiquer un « jeunisme » coupable, les valeurs fortes qui doivent être les siennes.

C'est à ce prix... que sera remplie la mission que beaucoup d'enseignants, jusqu'ici silencieux, attendent désormais.

Pour que se concrétisent ces changements espérés et attendus, et pour que soit ainsi engagée la refondation de l'École de la République, le S.I.A.E.S. revendique de participer au dialogue qui sera mis en place à cet effet.

Communiqué 6 mai 2002.



Une délégation du SIAES (J. Mille, R. Tronc et JB. Verneuil) a été reçue le 12 octobre par Mme BRIOUDE, chef de la DIPE. Tous les points abordés lors de cette entrevue seront consultables sur notre site - Lettre@4 d'octobre - <http://www.siaes.com>

INDEMNISATION DES TZR EN AFA HORS ZONE

Depuis la rentrée, la grande inquiétude des TZR volontaires pour enseigner à l'année hors zone (AFA), était de savoir s'ils seraient indemnisés pour les dépenses occasionnées par les trajets et sous quelle forme. Nous voilà donc rassurés :

Le Rectorat va procéder à leur mise en REP : ils seront considérés comme étant en remplacement ponctuel ouvrant droit aux ISSR (code 702 sur le bulletin de paie). Cependant, aux TZR qui ont accepté cette affectation parce qu'ils résidaient dans cette même zone, le Rectorat a proposé un changement de RAD (rattachement administratif) proche de leur domicile. Dans ce cas il n'y a pas d'indemnités de déplacement... **Attention : pas de modification de RAD sans l'accord de l'intéressé !**

ISSR

Au mois de juin et fin août (vade-mecum TZR de la lettre@ d'août) nous vous annonçons que les modalités de paiement des ISSR changeaient. Dans le nouveau BA spécial remplacement n°189 du 24 septembre 2007, il est indiqué que les ISSR seraient payées non seulement pour les jours inscrits à l'emploi du temps, mais également pour les réunions hors emploi du temps et sur attestation du chef d'établissement.

Autrement dit lorsqu'un TZR se déplacera les jours où il n'enseigne pas, pour assister à diverses réunions, il devra faire dater, signer et tamponner une attestation de présence. Ces attestations de présence devront être envoyées au Rectorat par le TZR lui-même. **Petit bémol : il n'est pas certain que cela « passe » au niveau de la Trésorerie Générale. Il conviendra donc d'être vigilants et de garder précieusement des copies des attestations et des lettres jointes. Affaire à suivre...**

TZR SUR PLUSIEURS ETABLISSEMENTS

« Le titulaire de zone de remplacement affecté à l'année sur plusieurs établissements ne bénéficie pas de l'ISSR mais **peut prétendre au remboursement de ses frais de déplacement sur la base du tarif SCNF 2^{de} classe** »

BA spécial remplacement n°189 du 24 septembre 2007, page 9 - Imprimé à retirer dans les secrétariats.

Ne vous laissez pas découragés par la lourdeur administrative que cela suppose, ne renoncez pas à ce « petit » droit.

TZR EN SOUS SERVICE

- ▶ Si un TZR est en sous service (en AFA ou en suppléance) d'1/2 heure, 1h ou 2h, le chef d'établissement du RAD n'a absolument pas le droit de globaliser ces heures et les faire rattraper en fin d'année ou une fois la suppléance terminée.
- ▶ Il est possible d'effectuer les heures manquantes dans le ou les établissements d'exercice au lieu du RAD. Dans ce cas il faut :
 - l'accord des 2 chefs d'établissement confirmé à l'intéressé(e)
 - que l'emploi du temps soit complété et envoyé au Rectorat par l'établissement d'exercice,
 - que ce soient des missions de complément sur soutien ou autre activité pédagogique. Pas les HSA d'un collègue, c'est rigoureusement interdit !

REPLACEMENTS DE ROBIEN : le TZR toujours corvéable au nom de l'intérêt supérieur du service ! Assez !

Faute d'enseignants volontaires pour assurer des remplacements à l'interne inférieurs à 15 jours, de nombreux chefs d'établissement font appel à un TZR.

Nous avons fait remarquer l'incohérence flagrante du Rectorat avec le BA (BA spécial n°189 du 24 septembre) qui est clair et sur lequel nous continuons de nous appuyer. Réponse du Rectorat qui n'applique pas ses propres textes : l'intérêt supérieur de service et pas de TZR inemployés alors que des services resteraient vacants. Inutile de répéter qu'un TZR est complètement inefficace (pédagogiquement parlant bien sûr !) sur un remplacement d'une semaine, avec des élèves qu'il ne connaît pas et qui doivent s'adapter à sa pédagogie. Sans compter le délai de préparation qui ramène parfois la semaine à une journée ! Lorsqu'on sait que les premières semaines de remplacement dans certains établissements se résument à ne faire que de la discipline... On imagine bien à quoi peut ressembler une seule semaine pour le pauvre enseignant TZR !

Fabienne Canonge - Responsable TZR

POURQUOI ONT-ILS PEUR DU S.I.A.E.S. ?

POLEMIQUE

Mme V. a tout pour être une enseignante heureuse. Certes, elle n'occupe pas un poste facile, mais elle adore son métier. Dans cet établissement des quartiers Nord de Marseille où elle exerce, elle a su gagner la confiance de ses élèves. Celle de leurs parents, de sa hiérarchie, de ses collègues. Tout aurait donc pu être pour le mieux dans le meilleur des mondes, si Mme V. n'avait pas croisé un jour la route du S.I.A.E.S.

Ne vous méprenez pas : Mme V. rencontrait une difficulté dans sa carrière - comme cela nous arrive à tous - et nous l'avons aidée. Comme nous le faisons chaque année pour des centaines d'entre vous, car le S.I.A.E.S. est avant tout un syndicat de proximité.

Le Monde aurait pu continuer de tourner bien rond pour Mme V. si elle n'avait pas eu l'idée d'adhérer, après ce coup de pouce, à notre syndicat. Par reconnaissance d'abord, comme beaucoup le font et qu'ils en soient remerciés ; mais aussi parce qu'elle appréciait notre indépendance, qui la laissait libre de ses choix en toutes circonstances, face à des syndicats qu'elle jugeait trop marqués par l'idéologie ou la politique. Elle a adopté ce parti pris de bon sens qui nous fait accepter une mesure ou la rejeter selon qu'elle nous semble bonne ou non, pour la qualité de l'enseignement, pour les élèves et pour les professeurs. Pas pour plaire à un parti ou démolir un gouvernement.

Malheureusement, Mme V. exerce dans un de ces établissements tombés aux mains de quelques syndicalistes qui font du Blanc et Noir une philosophie de combat : « si tu n'es pas avec nous jusqu'à l'extrême de nos idées, c'est donc que tu es contre ; je dois t'éradiquer ». Extrême d'un côté ou extrême de l'autre, ils se reconnaîtront. Identifiée comme ennemie, Mme V. n'a désormais plus droit à la parole. Elle a tenté un temps d'être notre Correspondante d'Établissement : sa vie en salle des professeurs est

devenue un enfer. Nos affiches ont été arrachées, nos publications interceptées et jetées à la poubelle. Mme V. a dû raser les murs. Ainsi, tous les jours dans certains établissements, des professeurs qui se disent "démocrates" et de surcroît "éducateurs" pratiquent ouvertement le sectarisme et l'intolérance. En parfaits "khmers rouges", ils font régner la terreur, et mettent au ban de la communauté ceux qui n'ont pas l'heur de partager leurs idéaux !

Au S.I.A.E.S. au contraire, nous prenons le risque de la pluralité, celui de la démocratie. Tous nos Correspondants d'Établissement ont pour consigne de respecter le matériel d'information des autres syndicats. D'organiser, lorsque c'est possible, des heures d'information INTER syndicales plutôt que de « chapelle », de rechercher systématiquement les points d'accord. De laisser chaque formation s'exprimer, afficher, écrire, quoi que nous en pensions. Car nous aimons et pratiquons le même métier, rencontrons les mêmes difficultés. Souvent nos différences ne sont qu'une simple question de dosage, elles sont moins nombreuses qu'il n'y paraît. Au final, nous nous rassemblons toujours sur l'essentiel.

Ainsi, sur ces questions essentielles, le S.I.A.E.S. - qui n'appelle à la grève que dans des circonstances exceptionnelles, lorsque les négociations ont échouées, pour ne pas dévoyer ce droit fondamental qui nous est cher - a participé activement au sein de l'intersyndicale aux grèves et manifestations organisées contre les réformes Allègre, celle des retraites, et plus récemment contre les décrets De Robien, avec le succès que l'on connaît !

Dans ces conditions, pourquoi ne pas respecter la liberté de l'autre ? Pourquoi ne pas le laisser s'exprimer ? Pourquoi déchirer ses affiches, refuser de lire ses écrits et empêcher les autres de le faire en détruisant ses publications. Pourquoi fuir le dialogue ?

Richard TRONC Jean-Baptiste Verneuil 5

HEURE D'HIVER, UN VRAI RÉGAL POUR L'EPS !!

27 octobre, le journal de 20H s'est ouvert sur l'éternel débat du passage à l'heure d'hiver et du traumatisme qu'il entraînera sur nos chers bovidés à l'heure de la traite.

« Ce soir, n'oubliez pas de reculer vos montres d'une heure, vous gagnez une heure de sommeil en plus ».



Avec le Beaujolais Nouveau...

Si vous travaillez en Lycée, vous avez eu la surprise de constater que les fiches « Bac session 2008 » avaient changé. Pour ma part, j'en ai pris connaissance par le biais de la lettre d'information du site EPS de l'académie :

<http://www.eps.ac-aix-marseille.fr>

On pourrait regretter que ces nouvelles fiches prennent un effet immédiat. Ainsi donc pour la natation, vous aurez préparé vos élèves de 1^{ère} à un 250m alors qu'ils passeront en juin un 3x50m... Des aides à la maîtrise de ces nouvelles fiches « épreuves Bac 2008 » sont disponibles depuis peu sur ce site.

PS : paradoxe, certain gros syndicat qui lance une pétition « contre », siège à la commission bac qui est à l'origine de ces fiches...

La Fiche Nouvelle!

Super, et tant pis pour le pauvre prof d'EPS qui va terminer ses cours à la frontale. Je ne sais pas vous, mais cette foutue période me mine le moral et pourtant je suis un privilégié. J'ai déjà regagné mes pénates quand l'horloge indique 18H00 et j'ai chaque fois une pensée pour mes anciens collègues du Lycée Méditerranée de La Ciotat.

Ce soir, il fait nuit noire, le thermomètre annonce 7 ° et le mistral souffle fort.

Je me souviens de ces séances qui se terminaient dans la lumière blafarde des projecteurs du Stade de l'Abeille. A la maigre lueur de nos téléphones portables, nous terminions le cours à la recherche de matériel égaré. Toujours à cause du manque d'installations couvertes !

Au cours de cette année scolaire 2004/2005, les collègues se battaient déjà depuis longtemps pour obtenir un gymnase intra muros. Maintes fois annoncé, le début des travaux est régulièrement repoussé.

Prochaine date : janvier 2008...



Depuis le 8 novembre, les collèges classés "ZEP" ont l'obligation de proposer, à ceux qui le souhaitent, des activités après la classe, que ce soit du soutien scolaire ou des activités sportives ou artistiques. Ce dispositif sera étendu à tous les collèges à la rentrée pro-

chaine.

Pour occuper ceux que Mr Nicolas Sarkozy appelle « les orphelins de seize heures », cet accompagnement d'une durée indicative de deux heures, sera organisé tout au long de l'année en fin de journée après la classe, quatre jours par semaine.

Voilà ce que prévoit la circulaire du ministère de l'Éducation du 13 juillet 2007.

10 jours donc depuis la mise en place de cet accompagnement éducatif, un peu rapide pour tirer des conclusions et faire des bilans et pourtant, tout le monde vante les mérites de l'école après l'école.

J'y vois un grand danger pour le sport scolaire. Depuis bien longtemps déjà, dans le cadre de l'animation de l'association sportive, les profs d'EPS fonctionnent après l'école. Ce nouveau dispositif va mettre en concurrence « pratique gratuite » et « pratique payante ». En effet, pour adhérer à l'AS, les élèves doivent payer leur licence et présenter un certificat médical. Vers quoi pensez-vous qu'ils vont aller ?

Le nombre de mes licenciés va baisser et, en dessous de 25 élèves en collège, 20 en lycée et 15 en lycée pro, je vais perdre mon forfait.

Lors de l'entretien que le SIAES doit avoir avec Mr le Recteur le 17 décembre, nous l'informerons de nos inquiétudes et nous l'interrogerons sur l'avenir de l'UNSS et sur nos obligations de service. **Nous rappellerons que le Président veut doubler les heures de sport à l'école.**



La proposition du SIAES :

Alignement des temps de service des profs d'EPS sur les autres disciplines :

- ▶ CERTIFIÉS : 18 heures d'enseignement + 2 HSA (défiscalisées)
- ▶ AGREGÉS : 15 heures d'enseignement + 2 HSA (défiscalisées)

Le choix serait laissé à l'enseignant d'effectuer ces 2 heures dans le cadre de l'école après l'école ou dans le cadre de l'A.S.

LOU CANTOUN DE LA LENGU NOSTRO

Visitacien. De l'anafòro à l'anfòro !

Aquéu bèu jour de l'ispecien, l'ispetouro avié chausi de veni me vèire dins uno « classo teinico » veramen tipico. Es vrai qu'aquelo classo manifestavo pèr iéu uno grando simpatio, bessai un pau resignado, sènso estrambord demasia, mai de segur au contro d'aquelo que moustravo pèr l'estùdi de la lengo franceso. Leis elèvo èron pas gaire dins sei delice e sei passien, mai fasien ce que poudien... e iéu tamen em'élei !

L'ispetouro s'èro assetado au founs de la classo. Disié rên e prenié de noto. Subran s'es levado e faguè d'uno voues fouerto uno remarco au mitan de moun esplicacien de tète :

" Dites-leur que ce sont des anaphores, monsieur Forest, dites-leur ! "

Iéu, siéu un bouen "sourdat" de l'Educacien Nacionalo, abitua à la dituro pedagogico impausado, e que chanjo d'aqui entre aqui segound lei foubiò d'intelituau maniacle, "super-especialisto en pedagogio" investi d'uno autourita demasiado sus lei prouffessour e d'un jujamen stereotipe de fourmatour coumpletamen "fourmata". (E mai qu'acò encaro li a de pouliiti que se creson de saupre miés que nautre ce que fau faire dins lou relarg de la cultura, de l'educacien e subretout de l'enseignamen, coumo se, d'être elegi, te dounavo lou poudé de tout counèisse !...)

Adounc, ai fa ce que me demandavo l'ispetouro, emai troubàvi soun idèio fouejo boutadouso, soutasso... e soutarasso, mai l'oubeissènço es l'oubeissènço ! Se fardo ansin lou caratère literari darrié 'no parladuro farfantejanto !...)

N'i a un, d'aquélei jouine, qu'es vengu à la fin de l'ouero de cours à moun burèu quand li avié pu degun. D'abitudò es un pau reguergue, lou brave pichot qu'avie doues tèsto de mai que iéu, e m'a di subran, dins sa parladuro eisoutico de « maufatan » mouderne :

"C'est où qu'elle a vu des amphores dans ce texte, celle-là ? Ça va pas, la tête ? "

Iéu, li ai di qu'èro vrai : de jarro, d'anfòro, n'i avié gès dins lou tèste.

Alor lou jouine a respouendu :

" Et alors, qu'est-ce qui lui a pris ? Pourquoi elle vous embête ? Elle est vraiment c... ! "

Li ai di que falié pas parla coumo acò, e que falié pas juja lei gènt tròu vite !... Mai, fin finalo, vouguèri pas douna tort au jouden un pau encagna.

Es bèn vrai qu'ai jamai coumprès l'interés de dire, dins lis esplicacien, de mot coumplica coumo aquéu. Leis elèvo an ja proun de dificulta pèr manipula la lengo, pèr comprendre un tèste, pèr faire uno esplicacien ! E coumo fan trento fauto d'ourtoutgrafi se li a trento mot !... Se pòu coumprendre la desesperanço deis elèvo... e tamen d'ou prouffessour qu'aquéleis atitudò deis ispetour tucle pòu pas ajuda !

De vrai, lei "visitacien" m'an jamai ajuda, franc de la proumiero; leis autre m'an fa douta puléu de mei capacita e mesestima e, de còup, me siéu leissa engana !

Aro, li a fouejo tèms de tout acò ! De li pensa, n'en sourrisi encaro, mai aquelo marrido istòri ridiculo e aquéu mesprés pretencious m'an leissa un goust amar e pas mau de desenlusimen !...

Mai me siéu toujours di que ce qu'es impourtant, es l'obro que fa lou prouffessour pèr la jouventuro, e leis ispetour e leis ispetouro, que soun lei courtisan d'ou poudé, juegon bèn mau "La Mouche du Coche"!

Galzo Forest

Traduction.

Inspection. De l'anaphore à l'amphore.

En ce beau jour d'inspection, l'inspectrice avait choisi de venir me voir dans une « classe technique », vraiment typique.

Il est vrai que cette classe manifestait pour moi une grande sympathie, peut être un peu résignée, sans enthousiasme excessif, mais sûrement opposée à celle qu'elle manifestait pour l'étude de langue française ! Ce n'était pas là leurs délices et leurs passions, mais ils faisaient ce qu'ils pouvaient... et moi aussi avec eux !

L'inspectrice s'était assise au fond de la classe. Elle ne disait rien et prenait des notes. Soudain elle s'est levée et a prononcé d'une voix forte une remarque en plein milieu de mon explication de texte :

« Dites-leur que ce sont des anaphores, Monsieur Forest, dites-leur » !

Moi, je suis un bon « soldat » de l'Éducation Nationale, habitué à la dictature pédagogique imposée, et qui change à tout bout de champ selon les phobies d'intellectuels maniaques, «super spécialistes en pédagogie» investis d'une autorité excessive sur les professeurs et d'un jugement stéréotypé de formateur complètement « formaté ». (Et, en plus de cela encore, il y a des hommes politiques qui s'imaginent savoir mieux que nous ce qu'il faut faire dans le domaine de la culture, de l'éducation, et surtout de l'enseignement, comme si, d'être élu, donnait le pouvoir de tout connaître... !) J'ai donc fait ce que me demandait l'inspectrice, quoique je trouvais son idée très bizarre, fort sottée... et sournoise, mais l'obéissance est l'obéissance ! On cache ainsi le caractère littéraire derrière un verbiage prétentieux !...

Il y a eu un de ces jeunes qui est venu à la fin de l'heure de cours à mon bureau, quand il n'y avait plus personne. D'habitude, il est un peu rebelle, le brave petit qui avait deux têtes de plus que moi, et il m'a dit soudaine-

ment dans son langage exotique de « maufatan » moderne :

« C'est où qu'elle a vu des amphores dans ce texte, celle-là ? Ça va pas la tête ? »

Moi, je lui ai dit que c'était vrai : de jarre, d'amphore, il n'y en avait aucune dans le texte !

Alors le jeune m'a répondu :

« Et alors, qu'est-ce qui lui a pris ? Pourquoi elle vous embête ? Elle est vraiment c.... ! »

Je lui ai dit qu'il ne fallait pas parler comme cela, et qu'il ne fallait pas juger les gens trop vite !... Mais, finalement, je ne voulais pas donner tort au jeune un peu énervé.

Il est bien vrai que je n'ai jamais compris l'intérêt d'employer, dans les explications, des mots compliqués comme celui-ci. Les élèves ont déjà assez de difficulté pour manier la langue, pour comprendre un texte, pour faire une explication ! Et comme ils font trente fautes d'orthographe s'il y a trente mots !... On peut comprendre le désespoir des élèves... et aussi du professeur que ces attitudes d'inspecteurs myopes ne peuvent pas aider !

Les inspections ne m'ont jamais aidé, à l'exception de la première ; les autres m'ont fait douter plutôt de mes capacités et perdre toute confiance en moi et, du coup, je me suis laissé tromper !

Il y a de tout cela, maintenant longtemps ! D'y penser, j'en souris encore, mais cette mauvaise histoire ridicule et le mépris prétentieux m'ont laissé un goût amer et pas mal de désillusion !...

Mais je me suis toujours dit que ce qui est important, c'est le travail du professeur pour la jeunesse, et les inspecteurs et les inspectrices, qui sont les courtisans du pouvoir, jouent bien mal « la Mouche du Còche ». !

Défense et illustration de la langue française : quand l'exemple vient d'en haut

Petit florilège : "vous pouvez renseigné les erreurs commises..." "vous avez oublié de renseigner des champs" "seul les affectations en cours sont prises en compte" "dernière inspection effectué par..." Où trouve-t-on cela? Tous les collègues qui ont rempli leur notice d'inspection informatique connaissent la réponse. D'où il ressort que l'on doit s'indigner de la félonie des correcteurs orthographiques qui ne sont même pas capables de distinguer un infinitif d'un participe ou d'une 2è personne du pluriel, et sur lesquels on ne peut pas compter non plus pour assurer les accords.

Il a dit la vérité. Il faudrait l'exécuter...

Nous publions ci-dessous le courrier reçu de Mme *, Principale de collège à Marseille, réagissant à l'article « Arrêt sur image ... » de notre collègue, Michel AUTHEMAN, paru dans le Courrier du SIAES n° 34 du 12 septembre 2007 (voir sur notre site <http://www.siaes.com>).

Cette publication est faite avec l'accord de l'intéressée et de Michel AUTHEMAN, après avoir pris, sur les conseils d'un juriste, les précautions nécessaires pour éviter tout risque de diffamation.

Vous trouverez aussi, en contrepoint, les réactions de l'auteur et de Richard TRONC.

Pour sa part la Direction du SIAES tient à cette occasion à rappeler que nous publions, en Tribune Libre, les articles qui nous sont adressés, à la seule condition qu'ils n'attendent pas à la dignité des personnes.

Ces articles, et particulièrement ceux de Michel AUTHEMAN, sont souvent des « billets d'humeur » à la causticité voulue pour justement « appuyer là où ça fait mal » dans l'Education Nationale, et faire réagir.

Si nous n'avions jamais jusqu'ici reçu de réactions à ces « billets », le but est cette fois atteint avec la lettre de Mme *.

Disons tout net que nous avons apprécié sa réponse et lui avons proposé – ce qu'elle a accepté – de la publier, au titre du débat d'idées auquel nous appelons.

Disons aussi que nous préférons la démarche de Mme *, plutôt que celle, imbécile, de ceux qui font disparaître illico le Courrier du SIAES déposé en salle des professeurs, ou le jettent à la poubelle, sans même le lire, si ce n'est surtout pour qu'il ne soit pas lu ! Preuve s'il en fallait de leur manque d'ouverture d'esprit, d'esprit critique raisonné, sinon de sectarisme... et de leur crainte de ce que nous représentons. Mais nous avons aussi vu quelques collègues glisser subrepticement le Courrier du SIAES dans leur cartable, pour le lire à l'écart, comme s'il s'agissait d'une presse subversive ou répréhensible !!!

Merci donc, Madame la Principale, pour, au-delà des fortes critiques formulées à l'endroit de notre collègue, l'hommage explicite que vous rendez au SIAES quand vous écrivez : « *je vois bien la force de proposition syndicale que vous représentez...* » Et quand vous concluez, dans un autre courrier, à propos de l'un d'entre nous « *à son esprit positif et ouvert qui fait honneur à une organisation syndicale* ».

Le SIAES, qui se réclame de l'indépendance et de la liberté, ne saurait censurer qui que ce soit.

De ce fait nous ne renoncerons donc pas à pointer du doigt ce qui ne marche pas dans l'Education Nationale, dusse cela en irriter certains. Comme nous continuerons à proposer, sans a priori dogmatique, sinon celui du bon sens, et tout en acceptant la critique, les solutions qui nous paraissent valables. Cela, afin que l'Education Nationale apporte, dans la diversité de ses personnels et de leur liberté, à tous les enfants et à tous les jeunes et à leurs familles, ce qu'ils sont en droit d'attendre de l'Institution en matière d'instruction et d'éducation, sans céder aux modes, sans hypocrisie ni mensonge, sans faiblesse ni démagogie sous couvert de modernisme ou d'adaptation.

La Rédaction du Courrier du SIAES

LETTRE DE MME *

PRINCIPALE DE COLLEGE

*Chef d'établissement du collège * à Marseille, je lis attentivement votre publication diffusée dans notre établissement.*

Je me permets de réagir auprès de vous à la lecture de l'habituelle logorrhée de M. AUTHEMAN, qui mérite une pleine page et ne reçoit jamais de réponse. Cette fois encore, il critique et ne fait aucune proposition. Il manifeste une attitude passiviste, une vue rétrograde. Nos métiers exigent une adaptation constante aux nouvelles cohortes d'élèves (y compris les handicapés, je le rappelle en ayant en mémoire ce qu'il commit naguère sur le sujet), une formation continue et une remise en question de nos pratiques.

Il y a donc des élèves, des programmes et des fonctionnaires qui doivent connaître les obligations de leur statut. Ce qui ne signifie pas la négation de l'analyse, de la remise en cause, du combat même ; mais cela ne peut être fructueux, je le répète, sans apport pour nourrir la réflexion et améliorer une situation tant dénoncée. Il semble apparaître que l'idéal de M. AUTHEMAN se trouve dans des élèves de niveau convenable, dociles, auxquels présenter un programme immuable, en des termes inchangés ; ce serait donc faire fi de toutes les réflexions didactiques et pédagogiques nécessaires dans un contexte en constante évolution. Je dis que ses propos ne sont pas ceux d'un fonctionnaire, d'un éducateur ouvert et généreux. Ils ne construisent rien et font montre d'une ignorance magistrale, sans perspective de formation et de volonté d'effort. Cette étroitesse et ces erreurs me semblent très dommageables (et peu encourageantes pour les jeunes collègues). Je me pose la question de la finalité de son propos : serait-ce un billet d'humeur ? L'expression d'une résignation désolée ? Mais alors est-ce utile ?

Je vois bien la force de proposition syndicale que vous représentez, nécessaire dans un fonctionnement démocratique ; mes collègues s'en réjouissent sans doute autant que moi. Cependant la large place faite à un propos jamais constructif et parfois erroné est finalement décevante et peut révolter ceux qui s'engagent, s'impliquent, croient aux fruits d'efforts pour accueillir et apporter à nos élèves ce que l'Education Nationale leur doit.

EN GUISE

DE REPONSE...

Je n'ai pas souvenir d'avoir jamais travaillé dans une classe, en équipe, avec Mme *.

De son côté, si l'analyse de mon article semble démontrer une connaissance approfondie de ma personne (d'où la tient-elle ?), j'avoue que, pour ma part, j'ignore tout de ses qualités, des relations qu'elle entretenait avec ses élèves, de la façon qu'elle avait alors d'assurer leur réussite et de régler les conflits, de se remettre en cause ou de remplir sa mission formatrice.

Le saurais-je, je n'aurais pu qu'adopter à son égard la règle de la discrétion. Commenter publiquement les défauts réels ou supposés de mes collègues, en les pointant du doigt, est un travers dont j'ai toujours essayé de me tenir éloigné comme de la peste.

Dans le même ordre d'idée, ne pas approuver un écrit est un droit. Mais mettre en cause, à titre personnel, son auteur qui ferait preuve, entre autres, d'une « ignorance magistrale » relève d'un jugement ad hominem pour le moins hasardeux, si ce n'est injurieux.

Concernant le chef d'établissement qu'est devenue Mme *, je serai plus bavard.

Je reconnais volontiers les compétences d'un(e) Principal(e) dans la gestion d'un établissement et de ses personnels, la tenue du budget, la prévision de la DGH, la rédaction de rapports, l'administration des locaux... Mais ça s'arrête là !

Est-il raisonnable de s'imaginer être dépositaire, une fois pour toutes, d'un savoir pédagogique supérieur à celui des autres ? Possède-t-on le droit de juger ses collaborateurs parce que l'on se souvient avoir jadis enseigné à des élèves ? A-t-on le droit de critiquer l'humeur des professeurs qui, durant 5 heures par jour, ont à maîtriser x fois 28 élèves (au comportement pas toujours

exemplaire) dans l'arène de classes souvent agressives, quand on n'est, soi-même, que confronté(e), épisodiquement, à un seul adolescent à la fois et que l'on a abandonné le champ de bataille, sans risque de retour, pour se replier courageusement dans un bureau confortable ? Curieuse conception de la « remise en cause et du combat » !

Peut être y aurait-il là matière à réflexion, comme le conseille si judicieusement Mme *, si ce conseil n'est pas donné qu'à l'intention d'autrui.

Agir avec bonne volonté est toujours mieux que ne rien faire. Comme s'interroger ainsi sur les raisons qui peuvent pousser un enseignant modèle et efficace à faire le choix d'une autre fonction ?

Je précise au passage que j'ai le plus grand respect pour les choix personnels et qu'embrasser une carrière administrative est tout à fait respectable et n'est certainement ni une sinécure, ni un long fleuve tranquille.

Mais enfin, c'est un choix. Recherche d'une meilleure rémunération ? Goût du pouvoir ? Fuite ? Délit d'initié ? Ras l'bol ? Challenge personnel ?...

Mais revenons à nos moutons. Je critique donc systématiquement et ne fais aucune proposition. Mais quelle est ma force de proposition, à titre individuel ? Et vous qui me lisez, quand avez-vous été consultés pour la dernière fois ? Depuis mes débuts, j'en suis à mon seizième Ministre... et autant de « réformes ». De quoi perdre la boule, et on ne m'a jamais demandé mon avis ! Sur quoi avons-nous notre mot à dire ? Nos élèves, nos programmes, nos horaires, nos emplois du temps, nos effectifs, nos progressions, nos règlements... Quoi ? Ne pouvant influencer sur aucun de ces éléments, sur quoi veut-on que j'apporte ma contribution à la réflexion sur « l'évolution des pratiques » ? La couleur des papiers peints ? L'angle d'ouverture des fenêtres ? L'heure des repas à la demi-pension ?...

Isolément et sans le soutien d'un syndicat, quel est notre pouvoir ? Je suis condamné à critiquer car, seul, c'est tout ce que je peux faire. Mais ce qui est nouveau, c'est que maintenant ces critiques ont un écho, un support. « On » les entend. Parfois on les comprend, au SIAES ou ailleurs !

Reprenons les propos de Mme *. Non seulement « ignorant magistral » je serais aussi un « mauvais fonctionnaire » ! Que ne me donne-t-on la définition du « bon », en dehors de celui qui approuve, obéit, se tait... et passe la pommade à son chef, en anticipant ses désirs ? !

Et que dire de ma folie des grandeurs ? Imaginez. Mon idéal serait d'a-

voir « des élèves au niveau, dociles, auxquels enseigner un programme immuable » (traduisez : qui ne change pas tous les cinq ou six ans). Horreur ! Un peu comme si un employé de bureau exigeait de travailler dans un local clair, aéré l'été, chauffé l'hiver, avec un ordinateur qui fonctionne et des toilettes au fond du couloir ; ou comme un chimiste qui demanderait de bonnes matières premières pour élaborer un produit de qualité. Mais où allons-nous, si l'on cautionne des revendications aussi exorbitantes ? Pensez donc, faire de l'or avec du plomb, dans des cornues percées !

Enfin et surtout, je ne serais pas un « éducateur », digne de ce nom. Eh bien oui, je l'avoue et je l'assume, car si tel avait été mon souhait j'aurais choisi une autre carrière. Les éducateurs et nous, ne faisons pas le même métier. J'ai le plus grand respect pour eux, sachant qu'ils n'ont pas l'ambition de faire mon métier, enseigner, mais le leur, éduquer. Et je n'ai pas la prétention de me substituer à eux. Mais tous les textes nous parlent d'éducation : physique, civique, à la sécurité routière, à la santé, à l'hygiène, à la sexualité, à l'environnement... ou autre. Le mot brouille les pistes dans une dérive langagière. Il évoque moins alors une profession qu'il ne fait allusion à l'enseignement d'une formation citoyenne, voire d'une civilisation. Sous cette appellation il s'agit donc d'une « Instruction » qu'il faudrait sanctionner par un diplôme de BCC (Brevet du Citoyen Civilisé)... à faire hurler les parangons des « droits de l'homme » !

Je retiendrai enfin et surtout que je dérange ! Un peu, beaucoup, terriblement. Je suis le poil à gratter du SIAES - auquel Mme * reconnaît quand même le droit d'exister et rend hommage ! Merci.

Mes articles n'ont qu'un seul but : permettre à certains de se poser des questions. Lesquelles ? Celles qu'on se garde bien de soulever ailleurs. Celles qui dérangent... Parce qu'elles dénoncent une situation dont Mme * connaît bien la réalité puisqu'elle souhaite la voir améliorée ! Celles qui illustrent l'adage que « toute vérité n'est pas bonne à dire ». Si ces questions permettent de « voir » notre profession sous un jour différent, pour ce qu'elle est, ce qu'elle était, ce qu'elle est devenue... Mon but est atteint. Si mes propos (toujours discutables, et parfois quelque peu provocateurs, j'en conviens) sont générateurs d'interrogations, hors des sentiers battus et du politiquement ou pédagogiquement correct... j'en suis ravi.

Merci, Mme la Principale de m'avoir traité « d'ignorant magistral » et d'avoir voulu en découdre avec le Maître Aliboron que je suis à vos yeux, tant il est vrai qu'« asinus asinum fricat » (l'âne se frotte à l'âne) ...

Michel Autheman

A MES AMIS DE LA TRIBUNE LIBRE

SIAES terre d'asile, le SIAES que j'aime

Je suis entré en syndicalisme, séduit par les écritures de Jacques MILLE et de ses acolytes ; j'y suis resté aussi un peu à cause de la liberté de ton que j'ai trouvé dans la « Tribune Libre ». Un syndicat qui ménageait dans son petit journal de quelques pages un tel espace de liberté ne pouvait être mauvais.

Je voudrais dire ici combien j'apprécie les articles de Michel AUTHEMAN, même si je renâcle parfois devant l'audace de certaines envolées, même si parfois j'y décele comme une odeur de tablier noir, d'encre violette et de plume Sergent Major. Ceci dit, et alors ?

Derrière les outrances et les nostalgies qui ont parfois effrayé quelques virginales consciences, ne se dissimulent aucune violence, aucun extrémisme, aucun rejet de l'autre. Rien d'autre en somme qu'un concentré d'humanisme rugueux, qui agace les gencives, ne mâche pas ses mots, fuit la langue de bois. Du pur concentré de SIAES !

Et même si, par ci par là, j'aurais souhaité une formule moins amère, une expression plus consensuelle, un jugement moins définitif, je n'entends pas renoncer au plaisir d'être pris à rebrousse poil, de dire non à première lecture, de relire et finir par conclure : « Il y va fort le bougre, mais ça fait du bien de le lire ! Il a quand même eu raison de l'écrire. »

Car on n'attend pas du SIAES qu'il soit incolore, inodore et sans saveur. On ne le voudrait pas aseptisé, conforme au dogme, à la remorque du troupeau syndical. Ce que j'aime dans ma famille d'accueil syndicale, à travers des écrits si différents que peuvent l'être ceux de Jacques MILLE ou de Michel AUTHEMAN, c'est sentir en permanence le frisson de l'indépendance, la chaleur de la proximité, la saveur du bon sens.

Mais il est vrai que le SIAES a grandi ces dernières années. Depuis les élections professionnelles de 2005, il conforte chaque jour un peu plus cette deuxième place que vous lui avez octroyée dans notre académie. Il appartient au syndicat mûre que nous sommes de ne plus se contenter de démolir, pointer du doigt, lorgner vers le passé. Il nous faut aller de l'avant. Faire l'effort d'accompagner chaque critique d'une proposition constructive. Nous préoccuper avant tout de bâtir l'école de demain.

Garder notre liberté de ton, notre humour corrosif et notre esprit critique, mais ne pas décourager les plus enthousiastes de nos jeunes collègues par excès d'amertume. Ce serait indigne des pédagogues que nous sommes.

Et parfaitement inutile.

Richard TRONC - secrétaire adjoint ☉

COMMISSION POCHARD (COMMUNIQUÉ)

Le S.I.A.E.S. a été auditionné le 22 octobre 2007 par Mr Marcel POCHARD président de la commission sur « l'évolution du métier d'enseignant ».

Cette commission a été mise en place par Monsieur Xavier DARCOS, Ministre de l'Education Nationale, à la demande du Président de la République, afin de recueillir les avis de tous les acteurs du système éducatif dans le but d'établir un « Livre vert » faisant l'état des lieux et débouchant sur un « Livre blanc » qui fera des propositions devant servir de bases aux négociations en vue des réformes à effectuer.

Cette audition, d'une durée d'une heure vingt minutes, a été effectuée dans le cadre de la CAT-Education, au titre également du SIES, et en compagnie du SAGES.

Nous avons ainsi pu exposer nos points de vue sur les différents thèmes et sous-thèmes proposés dans cette consultation (voir liste en annexe) et répondre aux questions posées par M. Pochard.

Si celui-ci a été attentif et intéressé par nos propos, nous avons compris qu'au-delà des discours convenus qu'il avait maintes fois entendus, il cherchait surtout à savoir si des propositions originales pouvaient être faites pour mettre en adéquation le métier d'enseignant avec les réalités de notre époque, et le redéfinir dans le respect des propositions du Président de la République.

Nous avons fait remarquer que, si sur de nombreux points nous pouvions adhérer à ces propositions, sur d'autres nous étions beaucoup plus réservés, eu égard aux contradictions mêmes du discours présidentiel.

Nous avons particulièrement insisté sur un préalable essentiel

qui est celui d'une revalorisation générale des traitements (rattrapage de pouvoir d'achat) ainsi que d'une majoration substantielle des taux des heures supplémentaires, nécessaire si on veut qu'elles soient attractives dans le cadre du « travailler plus pour gagner plus ».

A l'issue de cette audition, témoignant d'une reconnaissance confirmée de nos syndicats, nous avons remis à M. Pochard un dossier résumant les points de vue du SIES / SIAES, complété dès le lendemain par un courrier sur tous les sujets qui n'avaient pu être abordés ou précisés.

Liste des thèmes abordés : Entrée dans le métier. Concours. Attractivité de la profession. Définition des « métiers ». Rémunérations. Heures supplémentaires. Formation professionnelle. IUFM. Affectations. Cas des néo-titulaires. Établissements difficiles. TZR. Service. Missions. Obligations. Bivalence. Priorité à l'enseignement. Place de l'éducation. Conditions d'exercice. Sérénité dans les établissements. Discipline. Élèves en difficulté et élèves difficiles. Primo-arrivants. Contrôle des connaissances et des acquis. Entrée en 6^{ème} et en 2de. Passage automatique en classe supérieure. Redoublement. Baccalauréat. Liberté pédagogique. Respect et autorité. Travail en équipe. Décisions collégiales. Rôle du chef d'établissement. Autonomie des établissements. Risques et inégalités. Carrière des professeurs. Notation. Inspection. Mérite. Motivation. Mobilité. Gestion des ressources humaines. Problème des statuts. Dialogue social. Représentativité.

INFORMATIONS DIVERSES

(VOIR LES BULLETINS ACADÉMIQUES CORRESPONDANTS)

Temps partiel (2008 – 2009). Date limite du dépôt des dossiers : 7 décembre (établissement) Temps partiel de droit. Temps partiel sur autorisation. Temps partiel annualisé. Tous renseignements dans BA n° 402	CPA (Cessation progressive d'activité) pour 2008 – 2009 Date limite du dépôt des dossiers : 7 décembre (établissement) Conditions : 57 ans au moins, accès possible au-delà de 60 ans. 33 années de cotisations tous régimes. 25 années de services civils et militaires. 2 régimes (CPA simple, CPA avec cessation totale) et 2 formules (dégressif ou fixe). + Informations complémentaires pour les bénéficiaires de l'ancien dispositif. Tous renseignements dans le BA n° 402	Les Commissaires Paritaires Certifiés et Agrégés du SIAES siègent dans tous les Groupes de Travail, Commissions et Formations Paritaires qui gèrent votre carrière (échelon, avancement, mutations, notation administrative...) N'HÉSITEZ PAS A NOUS CONTACTER ! N'HÉSITEZ PAS A NOUS REJOINDRE !
--	--	--

Au n° 401 du BA : prise en charge partielle des abonnements de transport.	Au n° 400 du BA : Frais de transport pour services partagés (communes non limitrophes).	Prime de sommet de grade, pour les « happy few », non agrégés. Conditions : 5 années d'ancienneté au dernier échelon du grade terminal du corps de l'intéressé (Hors Classe ou Classe exceptionnelle), avec plafonnement à l'indice 985. Si temps partiel : au prorata. Versement probable : fin décembre.
--	--	--

Mardi 04 décembre 9H30 10H30	Ste Victoire	Bureau des EPS	SG /DRRH	CAPA CE EPS : Avancement d'échelon CAPA P EPS : Avancement d'échelon + Bilan hors classe
Vend. 07 décembre 9H30	Mt Ventoux	Bureau des agrégés, certifiés AE	SG	CAPA Certifiés, AE : Avancement d'échelon
Mardi 11 décembre 14 H30	Dévoluy	Bureau des PLP	SG	CAPA PLP : Avancement d'échelon

N'oubliez pas de nous adresser votre fiche (page 11) si vous êtes prouvable entre le 1er septembre 2007 et le 31 août 2008

SIAES 07-08	1 ^{er} au 6 ^{ème} éch. inclus	7 ^{ème} éch. classe normale, au dernier éch. hors classe
Certifiés, Profs et CE EPS, PLP, AE, PEGC, CPE	65 €	86 €
Agrégés	76 €	98 €
MA, Contractuels		48 €
Vacataires, Assistants d'éducation, Retraités		32 €
Stagiaires IUFM, en situation		25 €

66% DE VOTRE COTISATION DÉDUCTIBLE DE VOS IMPÔTS
 (attestation dès réception)

Tarif couple : remise 50 % sur la cotisation la plus basse
Mi-temps : 3/4 de la cotisation
 Possibilité de paiement fractionné (à signaler)
Abonnement au Courrier inclus dans la cotisation.
 Pour tout problème de cotisation s'adresser à notre trésorier.

SPÉCIAL MUTATIONS INTER ACADÉMIQUE

(Encart p I à IV)

LE COURRIER
DU
S.I.A.E.S



Adhésion Mme Mlle M

NOM (majuscules).....
 Nom de jeune fille.....
 Prénom..... Date de naissance.....
 Situation familiale..... Enfants.....
 Courriel.....@.....
 ADRESSE.....
 Code..... Ville.....
 Tél. fixe..... Portable.....
 Discipline.....
 Corps..... Échelon..... Hors classe
 Établissement.....
 Ville.....
 TZR Zone.....
 Établissement de rattachement.....
 Affectation à l'année.....
 Cotisation de..... euros, réglée le.....
Signature :

- p. 1 Éditorial
- p. 2 +172%... / Espoirs et inquiétudes
- p. 4 Morceaux choisis
- p. 5 Le coin des voyageurs / Pourquoi ont-ils peur du SIAES?
- p. 6 La page de l'EPS
- p. 7 La lengo nostro/Défense et illustration de la langue française
- p. 8 Il a dit la vérité...
- p. 9 A mes amis de la Tribune Libre
- p. 10 Commission Pochard / Informations diverses / Cotisations
- p. 11 Fiche pour les commissions paritaires
- p. 12 Adhésion / Organigramme

Dispensé de timbrage

ROGNAC CTC

S.I.A.E.S.
133 rue Jaubert
13005 MARSEILLE



Déposé
le 29 novembre 2007

Libeller le chèque à : SIAES CCP 12 999 99 G Marseille et l'adresser, avec cette fiche, à : René GARCIN L'Amandière 89 Av. Gaudon 13015 Marseille
 N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire pour tout renseignement, information, aide...

Secrétaire général (délégué au Rectorat tous corps)	Jacques MILLE	133, rue Jaubert 13005 Marseille 04 91 42 18 55 06 76 58 63 47 Fax 04 91 42 28 15 jacques.mille2@wanadoo.fr
Secrétaires adjoints	Jean Paul GARCIN ▶ Permanence téléphonique 18h à 20h : 04 42 02 66 77 Marc LABIT Richard TRONC	La Renardière III Bat Q Tél / fax 04 42 02 66 77 13170 Les Pennes Mirabeau jean-paul.garcin2@wanadoo.fr Av. P. Brutus Les moulins des Cadeneaux 13170 Les Pennes Mirabeau 04 91 65 71 87 Collège L'Estaque 348 Bd Rabelais 13016 Marseille 06 07 43 00 12 richard.tronc@siaes.com
Trésorier	René GARCIN	L'Amandière 89 Av. Gaudon 13015 Marseille Tél / Fax 04 91 60 83 46 CCP : SIAES 12 999 99 G Marseille
<i>Commissaires paritaires</i> « <i>Certifiés</i> » <i>et</i> <i>Commissaires paritaires</i> « <i>agrégés</i> » <i>et</i>	Alain FRETAY + respons. Vaucluse - Ouest 13 525 chemin de Bel Air 30650 Rochefort du Gard 06 64 36 96 83 Richard TRONC Collège L'Estaque 348 Bd Rabelais 13016 Marseille 06 07 43 00 12 Frédéric BOGEY chemin de la Tuilière 84330 Modène 04 90 62 30 61 Marie Françoise LABIT Les moulins des Cadeneaux 13170 Les Pennes Mirabeau 04 91 65 71 87	alain.fretay@ac-aix-marseille.fr richard.tronc@siaes.com frederic.bogey@tele2.fr
Responsable EPS Responsable TZR Enseignement technique Resp.APV- Amb. Réussite Correspondant 04 - 05 Responsable IUFM	Jean Luc BARRAL n° 10 Le Panorama 13112 La Destrousse 04 42 62 55 01 Fabienne CANONGE + Enseignements artistiques 04 91 07 36 97 Frédéric BOGEY voir " <i>Commissaire paritaire Agrégés</i> " Virginie VOIRIN 6 rue Mal Fayolle 13004 Marseille 04 91 34 89 28 Farid REMIDI 13 montée de la Condamine 04510 Mirabeau 04 92 34 78 27 Jean-Baptiste VERNEUIL 6 rue Mal Fayolle 13004 Marseille 06 80 13 44 28	annejeanlucbarral@free.fr fabienne.canonge@siaes.com voirin.virginie@orange.fr farid.remidi@wanadoo.fr jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr
Sites INTERNET gérés par André BERNARD : www.siaes.com – www.le-sies.com		